



Session ordinaire 2012-2013

RB

P.V. AIGRP 05
P.V. AEDCI 23

Commission des Affaires intérieures, de la Grande Région et de la Police

et

Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration

Procès-verbal de la réunion du 28 janvier 2013

Ordre du jour :

1. Information par Mme la Ministre Marie-Josée Jacobs sur la situation de la coopération au Mali et présentation d'un projet de motion concernant l'intervention militaire au Mali
2. 6379 Projet de loi ayant pour objet la discipline dans l'Armée, la Police grand-ducale et l'Inspection générale de la Police
 - Rapporteur : Monsieur Félix Eischen
 - continuation de l'analyse du projet de loi et de l'avis du Conseil d'Etat

Uniquement pour les membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration:

3. Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du 29 novembre 2012
4. 6482 Projet de loi portant approbation du Protocole additionnel de Nagoya - Kuala Lumpur sur la responsabilité et la réparation relatif au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, fait à Nagoya le 15 octobre 2010
 - Rapporteur : Madame Lydia Mutsch
 - présentation et adoption d'un projet de rapport
5. Dossiers européens:
 - adoption de la liste des documents transmis entre le 19 et le 25 janvier 2013
 - présentation de documents qui sont dans la compétence de la commission:
JOIN(2012) 36 : COMMUNICATION CONJOINTE AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ DES RÉGIONS Soutenir le renforcement de la coopération et de l'intégration régionale au Maghreb: Algérie, Libye, Mauritanie,

Maroc et Tunisie (Rapporteur: M. Marcel Oberweis)

6. Divers

*

Présents : M. Xavier Bettel, Mme Claudia Dall'Agnol, M. Fernand Etgen, M. Gast Gibéryen, M. Ali Kaes, M. Gilles Roth, M. Robert Weber, M. Raymond Weydert, membres de la Commission des Affaires intérieures, de la Grande Région et de la Police

M. Marc Angel, Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. Eugène Berger, M. Xavier Bettel, M. Félix Braz, Mme Claudia Dall'Agnol, Mme Christine Doerner, M. Félix Eischen, M. Fernand Etgen, M. Ben Fayot, Mme Marie-Josée Frank, M. Norbert Hauptert, M. Fernand Kartheiser, Mme Martine Mergen, Mme Lydia Mutsch, M. Marcel Oberweis, Mme Lydie Polfer, membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration

M. Charles Goerens, membre du Parlement européen

Mme Marie-Josée Jacobs, Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire

M. Jean-Marie Halsdorf, Ministre de l'Intérieur et à la Grande Région, Ministre de la Défense

Mme Martine Schommer, Directeur de la Coopération

M. Alex Diederich, Direction de la Coopération

M. Serge Alzin, M. Michel Leesch, Direction de la Défense

Mme Andrée Colas, Ministère de l'Intérieur

M. Jean-Paul Bever, Mme Rita Brors, Administration parlementaire

Excusé : M. Fernand Boden, membre de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration

*

Présidence : M. Ben Fayot, Président de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration

M. Ali Kaes, Président de la Commission des Affaires intérieures, de la Grande Région et de la Police

*

1. Information par Mme la Ministre Marie-Josée Jacobs sur la situation de la coopération au Mali et présentation d'un projet de motion concernant l'intervention militaire au Mali

Mme la Ministre fait savoir que l'Ambassadeur du Niger et son épouse sont décédés à Bruxelles suite à un accident. Elle informe ensuite sur la situation de la coopération au Mali.

En 2010, le Luxembourg a entamé les négociations sur le programme indicatif

de la coopération de troisième génération (PIC III). Suite aux événements en 2012, les projets de la coopération ont été interrompus à plusieurs reprises, mais pas abandonnés. L'aide au Mali est d'une grande nécessité et par conséquent la présence au Nord du pays est maintenue. Le contact avec les coopérants se fait par le biais de l'ambassade à Dakar. Quatre ONG sont actives dans le domaine de l'aide humanitaire. Le Luxembourg participe à hauteur de 3,6 millions d'euros aux efforts d'endiguer la crise alimentaire, et de 1,6 millions d'euros à l'aide aux réfugiés et à l'apaisement de la crise politique. Le Ministre des Affaires étrangères proposera une aide supplémentaire de 3 millions d'euros lors de la conférence d'Adis Abeba.

Débat

Il ressort de la discussion que les coopérants sont en mouvement dans différentes régions du pays en fonction de la situation sécuritaire. Il était connu que des tensions existent au Mali. Le pays dispose d'importantes ressources naturelles. Il importera d'aider le gouvernement du Mali à gérer ces ressources et de ne pas se rendre dépendant de grandes entreprises étrangères. Les pays limitrophes sont concernés par le fait de devoir faire face à d'importants flux de réfugiés.

Motion sur le Mali

Le Président de la commission présente un projet de motion sur le Mali. Les éléments suivants peuvent être retenus de la discussion.

Le représentant de la sensibilité politique ADR propose d'introduire un considérant sur la récente visite du Premier Ministre du Niger à la Chambre des Députés.

Le représentant du groupe politique « déi gréng » est d'avis que la motion se place trop dans la logique de l'intervention française et ne met pas assez de poids sur les initiatives communes de l'Union européenne. Il souhaiterait également introduire un volet sur les perspectives de la coopération luxembourgeoise.

Le Président de la commission précise que l'objectif de la motion est de soutenir la France dans son action contre les groupes terroristes au Mali suite à la lettre envoyée le 17 janvier 2013 par le Président de l'Assemblée nationale française au Président de la Chambre. Il déposera un texte légèrement modifié lors d'une prochaine séance plénière, tenant compte des remarques faites au cours de la présente réunion.

La mission EUTM Mali

M. le Ministre informe sur des nouveaux éléments de la mission EUTM Mali. Il s'agit de former et d'entraîner quatre bataillons de l'Armée malienne pour les rendre capable à intervenir dans le but de rétablir l'unité du Mali. Une première équipe de formation pourrait partir le 13 février pour le Mali, la formation se déroulant dans un camp sécurisé situé près de Bamako.

Le membre du Parlement européen présent souligne que l'objectif à long terme est de rendre les Africains capables d'assurer eux-mêmes la sécurité. L'intervention de la France a accéléré la mission EUTM.

2. 6379 Projet de loi ayant pour objet la discipline dans l'Armée, la Police grand-ducale et l'Inspection générale de la Police

M. le Ministre informe que suite à l'avis du Conseil d'Etat qui a émis cinq oppositions formelles, deux nouveaux projets de loi seront soumis au Conseil de gouvernement. Le projet initial s'étant orienté à la loi du 16 avril 1979, les nouveaux textes seront rédigés selon les principes suivants, tenant compte des remarques du Conseil d'Etat. Des consultations avec l'état major, les syndicats et des représentants de l'Armée et de la Police grand-ducale ont eu lieu.

Les points communs à la Police et à l'Armée sont que les deux corps sont soumis au Code pénal militaire et font partie de la force publique. Les éléments de l'hierarchie, de l'obéissance et de la disponibilité leur sont communs, tout comme le fait que les deux corps contribuent à la sécurité intérieure du pays.

Les différences se déduisent des dispositions de la Constitution qui parlent de la force armée d'un côté, et des forces de l'ordre, de l'autre. Les missions de la Police sont purement civiles. Les attributions de la Police fixées par la loi sont le maintien de l'ordre public, l'exécution des lois et règlements de police généraux et communaux, la prévention et la recherche d'infractions pénales et la protection des personnes et des biens. Les attributions de l'Armée sont la protection des points et espaces vitaux du territoire national, la fourniture d'assistance aux autres administrations publiques et à la population en cas d'intérêt public majeur et de catastrophes.

L'organisation des deux corps est différente, l'Armée fonctionnant de façon centralisée tandis que la Police est décentralisée. Le fonctionnement, le recrutement et la formation sont différents. La Police est un service public proche de la population, tandis que l'Armée intervient dans le cas d'un problème majeur.

L'avant-projet de loi sur la discipline au sein de la Police s'oriente principalement au statut général des fonctionnaires de l'Etat. La discipline policière est spécifiquement définie et diffère de la discipline militaire à l'Armée. Il est tenu compte des particularités et des missions spécifiques de chaque corps. Les carrières sont définies par le terme de « cadre policier » d'un côté, tandis qu'à l'Armée, il faut distinguer les catégories des militaires de carrière, des volontaires et du personnel commissionné (psychologue, infirmier, etc.).

Les points communs sont le catalogue des sanctions, l'Armée ayant la particularité d'une « petite procédure » pour les faits mineurs, d'une « procédure accélérée » en cas de guerre et d'une « procédure en mission ». La procédure devant le Conseil de discipline est la même, tout comme le recours hiérarchique et le recours contentieux.

Les modifications par rapport au statut général des fonctionnaires de l'Etat sont fixées selon les propositions du Conseil d'Etat. La différence principale est que le supérieur hiérarchique et le supérieur disciplinaire sont des personnes distinctes. La suspension d'office sera réintroduite, le projet de loi initial l'ayant omis. L'assistance juridique au sein de l'Armée est précisée en détail. L'hierarchie au sein de la Police est définie. Tandis que dans l'avant-projet de loi sur la Police les termes de camaraderie, solidarité et loyauté ont été omis, ils figurent dans l'avant-projet de loi sur la discipline dans l'Armée, ces éléments étant d'une importance particulière pendant les missions internationales qui se font en principe en coopération avec l'Armée belge ou l'Armée française qui

connaissent ces termes dans leurs lois respectives.

Les sanctions au sein de la Police ont été complétées d'un détachement qui peut être prononcé en alternative à une suspension de service.

Débat

Plusieurs membres proposent de poursuivre les travaux à la base d'un texte écrit, les grandes lignes du projet telles que présentées ne suscitant pas d'opposition. Il est retenu que l'approche de traiter le sujet dans des réunions jointes des deux commissions avec un rapporteur unique sera poursuivie.

M. le Ministre répond à une question d'un membre que le projet sur la réforme de l'Inspection générale de la Police est en cours d'élaboration, mais qu'en principe, ce projet est indépendant de celui sur la discipline. Les deux projets de loi sur la discipline seront déposés dans les meilleurs délais, probablement au cours du mois de mars.

Un membre évoque le fait que la Gendarmerie faisait fonction de Police militaire et souligne que des agents de Police militaire devraient être soumis au régime de discipline militaire. Il voudrait avoir des précisions sur les sanctions pour faits mineurs dans l'Armée ainsi que sur le statut de l'auditeur militaire. M. le Ministre répond que l'auditeur militaire et le tribunal militaire ont des fonctions distinctes. Un catalogue des « faits mineurs » sera établi.

3. Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du 29 novembre 2012

Le projet de procès-verbal est adopté.

4. 6482 Projet de loi portant approbation du Protocole additionnel de Nagoya - Kuala Lumpur sur la responsabilité et la réparation relatif au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, fait à Nagoya le 15 octobre 2010

Le projet de rapport est adopté.

5. Dossiers européens:

- adoption de la liste des documents transmis entre le 19 et le 25 janvier 2013

La liste des documents est adoptée avec la modification suivante :

- le document COM(2013)17 est également transmis à la Commission de l'Economie, du Commerce extérieur et de l'Economie solidaire et à la Commission de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural.

- présentation de documents qui sont dans la compétence de la commission:

**JOIN(2012) 36 : COMMUNICATION CONJOINTE AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ DES RÉGIONS Soutenir le renforcement de la coopération et de l'intégration régionale au Maghreb: Algérie, Libye, Mauritanie, Maroc et Tunisie
(Rapporteur: M. Marcel Oberweis)**

Le Rapporteur présente le contenu du document. Le Maghreb est une région

possédant un potentiel de développement très riche. Situé entre l'Afrique subsaharienne et l'Union européenne, d'une part, et l'est du bassin méditerranéen, d'autre part, il présente l'avantage d'un accès aux côtes de l'Atlantique et de la Méditerranée ainsi qu'aux voies de transport terrestre potentielles. Il dispose également de ressources naturelles et humaines très importantes et possède des liens culturels et linguistiques communs. Parmi les défis auxquels la région est confrontée figurent notamment les réformes démocratiques et socio-économiques, les menaces émanant du terrorisme et du trafic de drogues, l'environnement et le changement climatique. La communication présente une multitude de mesures que l'Union européenne peut entamer pour promouvoir le développement régional des pays du Maghreb, le Rapporteur mettant l'accent sur les infrastructures de transport, l'énergie, l'éducation, la recherche, le marché des produits régionaux ainsi que sur le problème de l'émigration de jeunes travailleurs vers l'Europe. Il fait par ailleurs savoir que le Conseil consultatif du Benelux traitera le sujet de la migration au cours de sa Présidence luxembourgeoise.

6. Divers

Le Président de la commission présente le calendrier des réunions et entrevues à venir.

Luxembourg, le 19 mars 2013

La secrétaire,
Rita Brors

Le Président de la Commission des Affaires
étrangères et européennes, de la Défense,
de la Coopération et de l'Immigration,
Ben Fayot

Le Président de la Commission des Affaires
intérieures, de la Grande Région et de la
Police,
Ali Kaes